



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 30681

### Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficiles conditions de fonctionnement du centre mutualisateur des rémunérations des aides-éducateurs du département du Haut-Rhin. Actuellement 620 dossiers d'aides-éducateurs du Haut-Rhin sont gérés avec des moyens en personnel des plus aléatoires. L'investissement considérable des personnels de l'administration scolaire et universitaire a permis la réussite du dispositif emplois jeunes. Cependant, cette réussite ne doit pas faire perdre de vue l'extrême fragilité du dispositif, qui porte essentiellement sur un manque de moyens en personnels. Aussi, les intéressés demandent la création de 300 postes budgétaires, dans le cadre de la loi de finances pour 2000 afin de pouvoir faire face à l'objectif d'augmenter le nombre d'aides-éducateurs. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions quant aux attentes légitimes de ces personnels.

### Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans les services d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement des moyens nouveaux importants, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle est apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire de crédits de vacances.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Ueberschlag](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30681

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 1999, page 3225

**Réponse publiée le :** 9 août 1999, page 4852